

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 1245-20-2011, 1248-204-2011 et 1250-52-2011

---

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, un projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage* et un projet de règlement modifiant le *Règlement de lotissement* de la Ville de Beloeil,

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 27 juin 2011, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :

**Règlement 1245-20-2011** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1245-00-92 afin de définir les dispositions applicables aux zones résidentielles H-626 et H-628.

**Règlement 1248-204-2011** modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 afin de créer les zones résidentielles H-626 et H-628 et la zone publique P-627 et de définir les dispositions applicables à ces zones.

**Règlement 1250-52-2011** modifiant le règlement de lotissement numéro 1250-00-93 afin de créer les zones résidentielles H-626 et H-628 ainsi que la zone publique P-627 et de définir les dispositions applicables à ces zones.

2. Le projet de règlement **1245-20-2011** a pour effet :

- de définir les dispositions concernant l'implantation et l'intégration architecturale dans la nouvelle zone résidentielle H-626 (rue Ange-Aimée-Lebrun) où seront autorisées les habitations multifamiliales d'un maximum de 4 logements;
- de définir les dispositions concernant l'implantation et l'intégration architecturale dans la nouvelle zone résidentielle H-628 où seront autorisées les habitations unifamiliales en rangée et les habitations multifamiliales d'un maximum de 8 logements.

3. Pour sa part, le projet de règlement **1248-204-2011** a pour effet :

- de créer la zone résidentielle H-626 (rue Ange-Aimée-Lebrun) et d'y autoriser les habitations multifamiliales d'au plus quatre logements et au plus un service de garde en garderie;
- de créer la zone publique P-627 (rue Ange-Aimée-Lebrun) et d'y autoriser l'implantation d'une école publique;
- de créer la zone résidentielle H-628 (rue projetée) et d'y autoriser les habitations unifamiliales en rangée et les habitations multifamiliales d'au plus 8 logements ;
- de prévoir les normes particulières applicables à ces zones ;
- d'autoriser les concepts de développement particulier dans les zones H-626 et H-628.

4. Finalement, le projet de règlement **1250-52-2011** a pour effet :

- de définir les dispositions concernant le lotissement dans la nouvelle zone H-626 (rue Ange-Aimée-Lebrun);
- de définir les dispositions concernant le lotissement dans la nouvelle zone publique P-627 (rue Ange-Aimée-Lebrun);
- de définir les dispositions concernant le lotissement dans la nouvelle la zone H-628 (rue projetée à proximité de la rue Ange-Aimée-Lebrun).

6. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 juillet 2011 à 19 heures 30 dans la salle du conseil, à la mairie de Beloeil située au 777, rue Laurier. Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
7. Les projets de règlements **1248-204-2011** et **1250-52-2011** contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
8. Les projets de règlements peuvent être consultés à la mairie de Beloeil, durant les heures de bureau.

Donné à Beloeil, ce 13 juillet 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE AVANT MODIFICATION



EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE APRÈS MODIFICATION

